ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Épidémie de coronavirus à Taïwan et position de l'OMS

Question écrite n° 26767

Texte de la question

Mme Marie-Noëlle Battistel attire l'attention de M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur l'épidémie de coronavirus qui touche de nombreux pays, au nombre desquels Taïwan. Le traitement d'une épidémie ne peut être efficace que par le renforcement de la coopération internationale. La France joue un rôle essentiel en ce sens en ayant, par exemple, rapatrié par avion de nombreux ressortissants étrangers, pour pas moins de trente nationalités différentes. Parmi les nombreux pays impactés par cette épidémie, il y a notamment Taïwan, qui a la particularité d'être une île située à seulement 200 kilomètres des côtes chinoises et avec laquelle la France entretient des liens d'amitiés. C'est près d'un million de Taïwanais qui vivent en Chine et qui sont susceptibles d'être rapatriés. Dix Taïwanais seraient, à ce jour, porteur du virus. L'enjeu en termes de santé publique et de logistique est immense. Le traumatisme de l'épidémie de SRAS est encore bien présent chez les Taïwanais. Toutefois, Taïwan déplore aujourd'hui le manque d'aide internationale et emble exclu des mécanismes de coopération et de solidarité qui se mettent en place entre les pays. En effet, ce pays semble être « mis en quarantaine » sur la scène internationale. L'île déplore notamment le manque de transparence de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) à son égard. Ce sujet concerne au premier plan la France, car au-delà des liens profonds et sincères qui unissent les deux pays, quelques milliers de Français sont expatriés à Taïwan. Aussi, elle lui demande de bien vouloir indiquer la position du Gouvernement français à l'égard de l'inclusion de Taïwan à l'OMS. Elle lui demande également de préciser les termes de la politique de coopération entre la France et Taïwan, plus particulièrement en matière de santé publique et s'agissant du traitement de l'épidémie de coronavirus.

Texte de la réponse

La position de la France s'agissant de la participation de Taïwan aux organisations internationales est constante et connue : sans déroger à la politique d'une seule Chine, la France est favorable à une telle participation, lorsque le statut des organisations le permet et que cette participation répond aux intérêts de la communauté internationale. En ce qui concerne la participation de Taïwan aux travaux de l'Organisation mondiale de la santé, la France est favorable à l'arrangement agréé par la Chine en 2009 permettant la participation de l'île du fait des enjeux sanitaires mondiaux. La formule trouvée depuis 2009, permettant une participation de Taïwan à l'Assemblée mondiale de la santé (AMS) en tant qu'observateur, a contribué à une bonne circulation de l'information en matière médicale entre les différentes aires géographiques, tirant notamment les leçons de la crise du SRAS en Asie au début des années 2000. Il est important pour le bon fonctionnement du système mondial de santé de maintenir des échanges techniques et scientifiques avec Taiwan en matière de veille sanitaire et pour la préparation et la riposte aux crises sanitaires comme la pandémie du Covid-19. Un approche inclusive en matière de santé globale couvrant tous les territoires est en effet indispensable afin d'éviter de créer un vide sanitaire qui pourrait compromettre nos efforts dans la lutte contre la Covid-19 et serait ainsi préjudiciable au monde entier. La France continuera à plaider pour que Taïwan soit associée aux travaux de l'Organisation mondiale de la santé afin d'éviter de créer un vide sanitaire, particulièrement dans le contexte actuel marqué par la pandémie de Covid-19.

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/questions/QANR5L15QE26767

Données clés

Auteur : Mme Marie-Noëlle Battistel
Circonscription : Isère (4e circonscription) - Socialistes et apparentés
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 26767
Rubrique : Politique extérieure
Ministère interrogé : Europe et affaires étrangères
Ministère attributaire : Europe et affaires étrangères

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 18 février 2020, page 1154
Réponse publiée au JO le : 9 juin 2020, page 4067